



Règlement de La Trouvillaise 2020

Festival Trouville en Forme

Article n°1. Préambule

Le présent document vient compléter les Conditions Générales de Vente de l'événement. En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *NJUKO*, celles de *Swika* et les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ces derniers.

Article n°2. Présentation

La 12ème édition de La Trouvillaise est organisée les 10 et 11 octobre 2020 par la société Exaequo Communication dont le siège se situe à 85, rue de l'Avenir – 14790 Verson dans le cadre du Festival Trouville en Forme.

La Trouvillaise, course / marche féminine, se tiendra plus précisément le dimanche 11 octobre 2020 et se compose des deux épreuves suivantes :

- Un parcours « Découverte » de 3 kilomètres ; ouvert à toutes les participantes, marcheuses et/ou coureuses à partir de 10 ans – Départ 10h00 ;
- Un parcours « Forme » de 7 kilomètres : ouverte à toutes les participantes, marcheuses et coureuses à partir de 16 ans – Départ 10h15 ;

Les participantes ne seront pas chronométrées et non classées – sauf si elles prennent l'option chronométrage et sous réserve de la présentation d'un certificat médical.

Article n°3. Conditions de participation

Conditions d'âge

La Trouvillaise est une course / marche pédestre exclusivement réservée aux femmes âgées d'au moins 10 ans pour le parcours de 3 kms (jeunes filles nées avant le 31.12.2010) et d'au moins 16 ans pour le parcours de 7 kms (jeunes filles nées avant le 31.12.2004)

En procédant à leur inscription, les participantes de La Trouvillaise déclarent être majeures. Dans le cas où ils inscrivent un mineur, ils certifient avoir l'autorité légale de procéder à cette inscription. Dans le cas où ils inscrivent un tiers, ils déclarent avoir reçu l'accord préalable de celui-ci et déclarent que ce tiers à lui aussi pris connaissance et acceptent le règlement de l'épreuve.

Les enfants doivent être inscrits par une personne ayant expressément l'autorité légale de procéder à l'inscription.

Certificat Médical

Pour la Trouvillaise (parcours « Découverte » de 3 kilomètres ou « Forme » 7 kilomètres), la fourniture d'un certificat médical est recommandée mais non obligatoire. Les participantes pourront aussi bien marcher que courir mais ne seront pas classées, ni chronométrées (sauf si elles souscrivent à l'option). Le certificat médical devient obligatoire lorsque la participante souscrit à l'option chronométrage.

Quelle que soit l'épreuve choisie, les participantes admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas correctement entraînés et aptes médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participantes assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Elles assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participantes, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article n°4. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 5 octobre 2020 sur le site internet jusqu'à 12h00.

Trouvillaise – Parcours Forme et Découverte

Pour la Trouvillaise, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 2500 participantes est atteinte avant sa date de clôture.

Les participantes peuvent s'inscrire :

- En solo : 15 € TTC par participante
- En challenge : 12 TTC par participante

L'inscription comprend :

- Le dossard pour la trouvillaise
- Le t-shirt de l'événement
- Le ravitaillement final

Option Chronométrage

Chaque participante pourra être chronométré(e) pendant son épreuve. Il suffira de prendre l'option et de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition. Le

certificat médical sera à fournir avant le lundi 5 octobre à 12h00. Lors du retrait des dossards, une puce vous sera remise en main propre et vous pourrez consulter vos résultats en ligne après votre épreuve.

Article n°5. Catégories

Les participantes aux 2 parcours de La Trouvillaise pourront s'inscrire dans une des deux catégories suivantes :

- Inscription individuelle.
- Inscription en team.
-

Article n°6. Retrait des dossards

Pour toutes les épreuves, les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité à la tente « Retraits des dossards » :

- Le samedi 10 octobre 2020 de 10h00 à 17h00
- Le dimanche 11 octobre 2020 de 8h30 à 9h45

Concernant les équipes la et/ou le capitaine de l'équipe pourra retirer les dossards des autres participant(e)s de son équipe sur présentation de leurs pièces d'identité.

Article n°7. Article 10. Circuits

Trouvillaise – Parcours Forme & Découverte

Pour La Trouvillaise, le départ pour les deux parcours s'effectue sur la plage de Trouville-sur-Mer le dimanche 11 octobre :

- Le départ pour le parcours « Découverte » est à 10h00 (3 km)
- Le départ pour le parcours « Forme » à 10h15 (7 km)

Un échauffement collectif aura lieu le dimanche matin à 09h45 pour les deux parcours.

Les circuits seront composés :

- Pour le parcours « Découverte » de trois kilomètres, d'une boucle du circuit ;
- Pour le parcours « Forme » de sept kilomètres de deux boucles du circuit.

L'arrivée des deux parcours sera sur les planches de Trouville-sur-Mer, au niveau de la Promenade des planches.

Article n°8. Ravitaillement

Pour La Trouvillaise, le point ravitaillement sera proposé à l'arrivée des deux circuits.

Article n°9. Sécurité

La sécurité sur les parcours des différentes épreuves et sur le village sera assurée par une équipe de bénévoles. L'assistance médicale sera également assurée.

Article n°10. Classement et remise des prix

Pour les deux parcours de La Trouvillaise, les participantes ne seront pas classées. Les récompenses concerneront le challenge du nombre sur les catégories/challenges (1) copines, (2) entreprises et collectivités et (3) familles.

Pour chacune de ces 3 catégories, l'équipe présentant le plus grand nombre de participantes au départ sera récompensée et désignée gagnante du challenge concerné. Il s'agit d'un « challenge du nombre ».

Les remises des prix se dérouleront le dimanche 11 octobre 2020 à partir de 11h45 au podium du village.

Article n°11. Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs assurent les organisateurs de l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Article n°12. Contacts

Pour tout renseignement :

- www.latrouvillaise.com
- contact@latrouvillaise.com
- ou par téléphone au 02 31 53 94 17